



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 3187

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la connaissance, par les lycéens, de l'histoire de France. Il le prie de bien vouloir lui préciser comment l'histoire de notre pays est enseignée aux élèves de lycée et quelle évaluation en est faite lors des épreuves du baccalauréat.

Texte de la réponse

Obéissant à des finalités intellectuelles, culturelles et civiques, les programmes d'enseignement de l'histoire permettent la compréhension du monde contemporain par l'étude des sociétés du passé qui ont participé à sa construction. Au lycée, le cursus s'organise en trois thématiques annuelles qui permettent d'étudier en classe de seconde la place des Européens dans le monde, en classe de première les questions pour comprendre le XXe siècle, tandis qu'en classe terminale le programme éclaire les enjeux majeurs de notre époque à partir du regard spécifique de l'historien. Synthétique, conceptuelle et problématisée, cette approche fait une large place à l'histoire de notre pays en adoptant des perspectives nouvelles. A titre d'exemple, pour comprendre en classe de seconde la Révolution française et le nouvel univers politique auquel elle donne naissance, l'événement révolutionnaire est replacé dans le cycle de contestations, de révoltes et de révolutions qui secoue l'Europe et l'Amérique du Nord dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. En classe de première, le programme invite à s'interroger sur la complexité de la définition de la République en France (un régime politique et son fonctionnement mais aussi des valeurs, un imaginaire) et sur la singularité de son histoire depuis 1870, dont l'un des caractères les plus remarquables est la succession de trois républiques en moins d'un siècle. En classe terminale, l'exemple de la France depuis 1946 permet de s'interroger sur les échelles de gouvernement dans le monde et celui de l'État-nation en particulier. Dans cette perspective, les sujets de l'épreuve écrite du baccalauréat, qui portent sur le programme de la classe terminale, laissent une large place à notre histoire politique récente mais également à des sujets ancrés dans notre histoire nationale. Cette épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser, au service d'une réflexion historique, des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et la formation civique et culturelle du citoyen en rédigeant des réponses construites et argumentées. Afin d'offrir une formation humaniste pour tous les élèves de la terminale scientifique, l'enseignement de l'histoire-géographie sera rétabli comme enseignement obligatoire conformément à l'engagement pris par le Président de la République. A titre transitoire, dans l'attente de ce rétablissement, l'enseignement facultatif d'histoire -géographie prévu par les textes en vigueur est proposé depuis cette rentrée à tous les élèves de terminale de cette série. D'ores et déjà, les services du ministère de l'éducation nationale entreprennent la révision des programmes d'histoire-géographie de la série S dans la perspective d'un rétablissement à la rentrée 2014 de l'enseignement obligatoire en classe terminale.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3187

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 août 2012](#), page 4776

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6761